2022-02-02

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de février tenue ce **mercredi 2e jour du mois de février 2022 à 13 h 00**, sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 12 janvier 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 21 janvier 2022 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**

   5.1 Ressources financières

   5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)

   5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de janvier 2022 (décision)

   5.1.3 Financement de la Corporation des Loisirs de Papineau – Signature du protocole d'entente et autorisation budgétaire (décision)

   5.1.4 Paiement d'une facture liée à des services professionnels rendus – Deveau Avocats – Autorisation (décision)

   5.1.5 Participation à la 5e édition de la soirée-bénéfice organisée par Écoute Agricole – Autorisation (décision)

   5.1.6 Renouvellement de l'adhésion à l'Association des professionnels du chauffage – Autorisation (décision)

   5.1.7 Abonnement au logiciel Mailchimp – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Fin de la période d'essai de monsieur Sylvain Granger – Inspecteur en prévention des incendies (décision)

5.2.2 Création du poste d'agent de communication – Proposition de description de tâches (recommandation)

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 Plan d'immobilisation de la MRC de Papineau – Dépôt du calendrier de réalisation et de l'échéancier (discussions)

5.3.2 Conversion des téléphones physiques de la MRC en téléphones « softphone » – Projet déposé dans le cadre du budget 2022 – Autorisation (décision)

5.3.3 Remplacement de deux serveurs et de l'unité de sauvegarde de la MRC – Autorisation (recommandation)

5.4 Évaluation foncière

6. <u>Gestion stratégique</u>

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Organisation et tenue d'un Lac-à-l'épaule 2022 – Offre de services – Autorisation (décision)

6.1.2 Pandémie COVID-19 – État de situation et suivis - Mesures sanitaires applicables (discussions)

6.1.3 Proposition de priorités de la MRC – Campagne électorale provinciale (discussions)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (information)

6.3 Développement économique

6.3.1 Intégration de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette aux sites web de la MRC de Papineau et achat d'un plan d'entretien – Octroi d'un contrat à la firme Par Design – Autorisation (décision)

6.3.2 Projet des murales en Petite nation – Approbation du budget de réalisation et embauche d'une firme d'expert-conseil (décision)

6.3.3 Octroi d'un contrat pour la mise à jour et l'impression d'une carte promotionnelle estivale – Autorisation (décision)

6.3.4 Participation financière au tournage de l'émission VéloVélo à Montebello – Autorisation (décision)

6.3.5 Diffusion de la vidéo reportage à la salle Desjardins de la Petite-Nation – Autorisation (décision)

6.3.6 Dépôt de la Stratégie emploi dans Papineau – Responsabilité de la MRC (discussions)

6.3.7 Organisation d'une séance extraordinaire du Conseil des maires – Dépôt d'une convention d'achat d'actifs – Xplornet (discussions)

6.3.8 Services de maintien à domicile et Résidences privées pour personnes aînées – Intervention auprès du gouvernement du Québec (discussions)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Approbation du registre annuel de projets et bilan de la planification annuelle du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2022 (recommandation)

6.4.2 Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC – Intégration de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – Offre de services du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Renouvellement du contrat de réseau radio communication mobile, portative et téléavertisseur de la MRC de Papineau – Mandat d'accompagnement (décision)

6.6 Transport

6.6.1 Entente de services avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP) – Année financière 2022-2023 – Autorisation (décision)

7. <u>Correspondance</u>

8. <u>Diverses demandes d'appui</u>

9. <u>Calendrier des rencontres</u>

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2022 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 février 2022 (information)

10. <u>Sujets divers</u>

11. <u>Période de questions et propos des membres</u>

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2022-02-030

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2022-02-031

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 12 JANVIER 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 21 JANVIER 2022

CA-2022-02-032

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 12 janvier 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 21 janvier 2022, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 12 janvier 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 21 janvier 2022 soient adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue à mesdames Céline Forget, présidente du Comité d'administration du Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau, et Marie-France Bertrand, agente de développement culturel, au sein de la présente séance. Ces dernières présentent la vocation et les priorités 2022 dudit Centre aux membres du Comité administratif.

5. <u>GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE</u>

5.1 <u>Ressources financières</u>

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA-2022-02-033

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Luc Desjardins	Signature – Vente terrains PIRVP	40.42 $

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

CA-2022-02-034

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de janvier 2022 soit les numéros 23809 à 23828 totalisant un montant de 201 028.49 $, les prélèvements numéros 2174 à 2258 totalisant un montant de 294 505.37$, ainsi que les salaires pour le mois de janvier, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 8 janvier 2022	20 129.39 $
Salaires au 15 janvier 2022	17 741.14 $
Salaires au 22 janvier 2022	20 831.35 $
Salaires au 29 janvier 2022	18 399.11 $
Salaires des élus– janvier 2022	19 442.63 $
Total des salaires	**96 543.62 $**
Comptes fournisseurs (chèques)	201 028.49 $
Comptes fournisseurs (prélèvements)	294 505.37 $
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	**495 533.86 $**

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 FINANCEMENT DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU – SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2022-02-035

ATTENDU la résolution numéro 2015-06-105, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 17 juin 2015, laquelle autorisait la MRC à verser à la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) une subvention maximale de 17 000 $ dans le cadre de son budget d'opération ainsi qu'une subvention maximale de 20 000 $ prélevé à même le Pacte rural 2015-2016;

ATTENDU que la CLP offre actuellement un service en loisir et sport aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC et a fourni les rapports requis;

ATTENDU le projet de protocole d'entente de services à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services en loisir sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2022;

ATTENDU que les sommes seront versées à ladite Corporation selon les modalités établies au protocole et selon le plan d'investissement de la MRC (résolution numéro 2021-11-227);

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à l'égard des modalités de versement;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement des sommes qui seront versées à la Corporation des loisirs Papineau selon le plan de financement suivant ainsi que les modalités de versement prévues au protocole :

32 000 $	FRR2

17 500 $	Quote-part

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des loisirs de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2022 et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.4 PAIEMENT D'UNE FACTURE LIÉE POUR SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS – DEVEAU AVOCATS – AUTORISATION

CA-2022-02-036

ATTENDU la facture numéro 17678, datée du 10 janvier 2022, de la firme Deveau Avocats, représentant un montant de 2 529.73 $, incluant les taxes applicables, concernant diverses interventions juridiques;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le paiement de la facture de la firme Deveau Avocats, au montant de 2 529.73 $, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés auxdites interventions juridiques;

QUE :
La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-12001-412;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.5 PARTICIPATION À LA 5E ÉDITION DE LA SOIRÉE-BÉNÉFICE ORGANISÉE PAR ÉCOUTE AGRICOLE – AUTORISATION

CA-2022-02-037

ATTENDU la tenue de la 5e édition de la soirée-bénéfice pour la santé mentale en agriculture organisée par Écoute Agricole le 19 février 2022 sous la formule boîtes repas;

ATTENDU que le coût de la participation à ladite soirée s'élève à 120 $ pour deux personnes, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'achat de deux boîtes repas dans le cadre de la soirée-bénéfice pour la santé mentale en agriculture organisée par Écoute Agricole le 19 février 2022 représentant un montant de 240 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 11000 310;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.6 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU CHAUFFAGE – AUTORISATION

CA-2022-02-038

ATTENDU que l'Association des professionnels du chauffage (APC) représente l'industrie du chauffage d'appoint auprès des diverses instances, sert de centre d'informations aux consommateurs et participe à l'élaboration et à la rédaction des systèmes de normes de sécurité et des codes d'installation à l'échelle canadienne qui régissent l'appareillage ;

ATTENDU que l'APC assure la qualification professionnelle de ses différents membres et dispose d'un programme de formation technique ;

ATTENDU le Service régional de la prévention incendie a adhéré à cette organisation en 2021;

ATTENDU le renouvellement de l'adhésion à l'APC pour l'année 2022, représentant un montant de 260 $, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la directrice générale ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le renouvellement de l'adhésion du Service de la prévention incendie de la MRC à l'Association des professionnels du chauffage (APC) pour l'année de 2022, représentant un montant total de 260 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-22000-494;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.7 ABONNEMENT AU LOGICIEL MAILCHIMP – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 mars 2022.

5.2 <u>Ressources humaines</u>

5.2.1 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR SYLVAIN GRANGER – INSPECTEUR EN PRÉVENTION DES INCENDIES

CA-2022-02-039

ATTENDU que le contrat de travail de l'inspecteur en prévention incendie, monsieur Sylvain Granger, a pris effet le 12 juillet 2021 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la Convention collective de la MRC de Papineau, la période d'essai est de 910 heures travaillées ;

ATTENDU que pour finaliser le processus d'évaluation écrite du rendement durant la période d'essai de monsieur Granger, le coordonnateur en sécurité publique recommande la confirmation du lien d'emploi de ce dernier, à titre d'inspecteur en prévention incendie contractuel ;

ATTENDU la recommandation positive formulée par la directrice générale et secrétaire-trésorière quant à la levée de la période d'essai de monsieur Granger;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif de la MRC entérine la recommandation de la direction générale en levant la période d'essai de monsieur Sylvain Granger, inspecteur en prévention incendie, en date du 12 janvier 2022 et en confirmant son statut d'employé contractuel selon les modalités prévues à son contrat de travail ainsi que la Convention collective de la MRC ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.2 CRÉATION DU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION – PROPOSITION DE DESCRIPTION DE TÂCHES

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 9 février 2022.

5.3 <u>Ressources matérielles</u>

5.3.1 PLAN D'IMMOBILISATION DE LA MRC DE PAPINEAU – DÉPÔT DU CALENDRIER DE RÉALISATION ET DE L'ÉCHÉANCIER

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dresse un résumé des priorités 2022 du plan d'immobilisation de la MRC auprès des membres du Comité administratif. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Comité administratif pour considération.

5.3.2 CONVERSION DES TÉLÉPHONES PHYSIQUES DE LA MRC EN TÉLÉPHONES « SOFTPHONE » – PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU BUDGET 2022 – AUTORISATION

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.3.3 REMPLACEMENT DE DEUX SERVEURS ET DE L'UNITÉ DE SAUVEGARDE DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2022-02-040

ATTENDU que les serveurs de la MRC de Papineau ont plus de cinq (5) ans et qu'ils doivent être changés afin de maintenir et assurer l'ensemble des données;

ATTENDU que la MRC doit améliorer la sécurité de ses données et qu'il y a lieu de se doter de logiciels de gestion interne à la fine pointe de la technologie;

ATTENDU que la MRC a demandé des soumissions à deux entreprises, soit Internet Papineau et Groupe DL informatique inc., afin de respecter la Politique d'achat de la MRC;

ATTENDU que seul Groupe DL informatique inc. a déposé une offre concernant l'acquisition des serveurs requis;

ATTENDU l'offre de l'entreprise DL informatique inc., représentant un montant de 49 915.34 $, excluant les taxes applicables, laquelle inclut deux serveurs et l'unité de sauvegarde;

ATTENDU que ladite offre de l'entreprise Groupe DL informatique inc. n'inclut pas l'installation des logiciels et le transfert des données;

ATTENDU la proposition d'Internet Papineau pour l'installation et le transfert des données des deux serveurs ainsi que la configuration de ceux-ci, représentant un montant de 5 200 $, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter la proposition de Groupe DL informatique inc. concernant l'achat de deux serveurs et de l'unité de sauvegarde, représentant un montant de 49 915.34 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter la proposition d'Internet Papineau pour l'installation, le transfert ainsi que la configuration des données, représentant un montant de 5 200 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Lesdites dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC, au poste budgétaire 02-65903-414;

QUE :
Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil des maires prévu le 16 février prochain pour considération;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.4 <u>Évaluation foncière</u>

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

6. <u>GESTION STRATÉGIQUE</u>

6.1 <u>Organisation de la MRC</u>

6.1.1 ORGANISATION ET TENUE D'UN LAC-À-L'ÉPAULE 2022 – OFFRE DE SERVICES – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 9 février 2022.

6.1.2 PANDÉMIE COVID-19 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS -MESURES SANITAIRES APPLICABLES

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif qu'à la suite de l'annonce des mesures sanitaires applicables, les séances du Conseil des maires et du Comité administratif seront tenues en mode virtuel jusqu'à nouvel ordre. Elle souligne également que les mesures sanitaires mises en place concernant, notamment le personnel et la clientèle de la MRC sont maintenues.

6.1.3 PROPOSITION DE PRIORITÉS DE LA MRC – CAMPAGNE ÉLECTORALE PROVINCIALE

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, dépose les priorités proposées en lien avec la campagne électorale provinciale auprès des membres du Comité administratif pour discussions. Monsieur le Préfet propose que la MRC organise éventuellement un débat afin d'y exposer lesdites priorités à l'ensemble des citoyens et des citoyennes de la MRC. Un suivi sera effectué par la direction générale à cet égard.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023 À 2024-2025 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à 2024-2025 du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées. Ces derniers jugent opportun d'inviter monsieur Sébastien Bujold, directeur de l'organisation scolaire, lors de la prochaine séance du Comité administratif prévue le 2 mars 2022 afin qu'il puisse expliquer certaines composantes dudit plan.

6.3 Développement économique

6.3.1 INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE AUX SITES WEB DE LA MRC DE PAPINEAU ET ACHAT D'UN PLAN D'ENTRETIEN – OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME PAR DESIGN – AUTORISATION

CA-2022-02-041

ATTENDU que la MRC de Papineau a mis à jour ses sites web www.mrcpapineau.com et www.petitenationoutaouais.com en 2020 et en 2021 ;

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a été intégrée à la MRC de Papineau le 1er janvier 2022 en vertu du décret numéro 1567-2021 autorisé par le ministère des Affaires municipalités et de l'Habitation;

ATTENDU la nécessité d'inclure la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette sur le site web de la MRC de Papineau (www.mrcpapineau.com) et le site touristique de la MRC de Papineau (www.petitenationoutaouais.com) ;

ATTENDU que des travaux de programmation sont requis pour inclure la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette sur les sites de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que des modifications doivent être apportées aux deux sites, notamment en relation avec la carte des municipalités et la présentation des actualités;

ATTENDU qu'il est important d'effectuer des sauvegardes des données des sites web ;

ATTENDU que des mises à jour doivent être effectuées au moins deux fois par année sur les deux sites ;

ATTENDU que le concepteur des sites web Par Design propose différents plans d'entretien;

ATTENDU que le plan de base au coût de 1020 $ par site, excluant les taxes applicables, serait suffisant pour assurer la performance adéquate des sites web de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise Par Design à inclure la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au site www.mrcpapineau.com et au site www.petitenationoutaouais.com ainsi qu'à modifier la présentation des actualités sur ces sites pour la somme de 900 $, excluant les taxes applicables, laquelle somme sera intégrée dans les frais extraordinaires de Notre-Dame-de-la-Salette tels que prévus à l'étude réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton;

QUE :
Le Comité administratif accepte d'octroyer un mandat représentant un montant de 2 040 $, excluant les taxes, à la firme Par Design pour l'entretien annuel des sites web www.mrcpapineau.com et www.petitenationoutaouais.com ;

QUE :
Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 PROJET DES MURALES EN PETITE NATION – APPROBATION DU BUDGET DE RÉALISATION ET EMBAUCHE D'UNE FIRME D'EXPERT-CONSEIL

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 mars 2022.

6.3.3 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR ET L'IMPRESSION D'UNE CARTE PROMOTIONNELLE ESTIVALE – AUTORISATION

CA-2022-02-042

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000$) a été prévue au budget 2022 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre 2018 comme stipule la résolution numéro 2018-12-236 ;

ATTENDU qu'une mise à jour de la carte et l'impression de 10 000 copies ont été effectuées à l'été 2021 comme le stipule la résolution numéro CA-2021-03-092 ;

ATTENDU qu'il serait judicieux de faire une mise à jour de la carte et d'imprimer d'autres copies pour la saison estivale 2022, car les visiteurs risquent d'être tout aussi nombreux dans les mois à venir ;

ATTENDU que cet outil promotionnel est fortement demandé par le Centre d'information touristique situé à Montebello et dans les autres commerces accueillant les visiteurs ;

ATTENDU que cet outil sera utile et utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que cet outil promotionnel incite les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise l'octroi des contrats liés à la mise à jour et à l'impression de la carte promotionnelle touristique 2022 en Petite Nation, version estivale, à la firme Géographix et à l'entreprise Imprimerie de Papineauville- Hamster, pour un coût total de 10 000 $, excluant les taxes applicables;

QUE :
Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TOURNAGE DE L'ÉMISSION VÉLOVÉLO À MONTEBELLO – AUTORISATION

CA-2022-02-043

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000$) a été prévue au budget 2022 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement rural (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec l'étude sur la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;

ATTENDU que le plan d'action adopté par la résolution numéro 2018-12-236 prévoit de promouvoir davantage la saison hivernale ;

ATTENDU la proposition de l'émission VéloVélo, une émission spécialisée diffusée une dizaine de fois sur les ondes de TVA Sports et TVA Sports 2, visant le tournage d'une émission spéciale sur le Fatbike à Montebello Vélo de Montagne en mars 2022, laquelle sera diffusée en septembre 2022;

ATTENDU que ce serait la seule émission à présenter du Fatbike, un sport très en vogue actuellement ;

ATTENDU que le Parc des Montagnes Noires de Ripon serait aussi mentionné dans l'émission puisqu'on peut aussi y pratiquer le Fat bike;

ATTENDU que Tourisme Outaouais a réalisé une émission VéloVélo l'an dernier mettant en vedette le Parc de la Gatineau ;

ATTENDU que les côtes d'écoute ont atteint les 331 400 personnes à chaque épisode ;

ATTENDU que le coût pour produire cette émission se chiffre à 4 400 $;

ATTENDU que Tourisme Outaouais s'est engagé à payer 1 400 $ et Montebello Vélo de Montagne 1 000 $;

ATTENDU que cette émission serait une belle promotion lors des futurs salons touristiques auxquels participera la MRC de Papineau ;

ATTENDU que cette émission pourrait être partagée sur la page Facebook Tourisme Petite Nation ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise une contribution de 2 000 $, excluant les taxes applicables, dans le cadre de l'émission VéloVélo pour le tournage d'une émission à l'hiver 2022 portant sur le Fatbike à Montebello Vélo de Montagne ;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 DIFFUSION DE LA VIDÉO REPORTAGE À LA SALLE DESJARDINS DE LA PETITE-NATION – AUTORISATION

CA-2022-02-044

ATTENDU que le programme Accès entreprise Québec est mis en place depuis début septembre 2021 au sein de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que deux nouvelles ressources ont été embauchées afin de combler les deux postes de conseillers aux entreprises et à l'accueil ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-11-351, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 novembre 2021, autorisant les deux conseillères aux entreprises à faire produire une vidéo reportage expliquant leurs services au sein de la MRC de Papineau et qu'en conformité avec la soumission, elle sera diffusée sur les réseaux sociaux;

ATTENDU qu'il serait pertinent de diffuser la vidéo reportage à différents endroits afin de promouvoir les nouveaux services des deux conseillères aux entreprises et d'optimiser l'utilisation de cet outil promotionnel;

ATTENDU que la MRC a reçu une somme de 200 000 $ pour l'année 2021 du ministère de l'Économie et de l'Innovation en lien avec la mise en place et la promotion du programme d'Accès entreprise Québec ;

ATTENDU la soumission reçue en date du 31 janvier 2021 du Journal les 2 Vallées, représentant un montant de 1 500 $, excluant les taxes applicables, laquelle offre la diffusion de la vidéo promotionnelle sur l'écran géant de la salle Desjardins de la Petite-Nation avant la présentation de chacun des treize spectacles de la programmation 2022. À cet effet, quatre-vingts bancs de saison sont vendus à des entreprises du territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise la dépense relative à la diffusion de la vidéo reportage lors de la programmation 2022 à la salle Desjardins de la Petite-Nation, représentant un montant de 1 500 $, excluant les taxes applicables ;

QUE :
Ladite dépense soit et est financée à même le budget Accès entreprise Québec au poste budgétaire numéro 02-62203-993 ;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.3.6 DÉPÔT DE LA STRATÉGIE EMPLOI DANS PAPINEAU – RESPONSABILITÉ DE LA MRC

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres que la firme Convergence a déposé auprès des partenaires du territoire la Stratégie Emploi Papineau. Afin d'assurer sa réalisation, chaque partenaire doit déterminer son niveau d'implication. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de la Commission de développement économique pour considération et recommandation.

6.3.7 ORGANISATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES – DÉPÔT D'UNE CONVENTION D'ACHAT D'ACTIFS – XPLORNET

Madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du Comité administratif qu'une séance extraordinaire du Conseil des maires aura lieu au cours de la prochaine semaine en relation, notamment la conclursion d'une convention d'achat d'actifs avec l'entreprise Xplornet. Un avis de convocation sera acheminé aux membres à cet effet.

6.3.8 SERVICES DE MAINTIEN À DOMICILE ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR PERSONNES AÎNÉES – INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

À la suite d'une demande de monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville, laquelle consiste à demander au gouvernement, notamment de maintenir le service de maintien à domicile, les membres du Comité administratif jugent opportun d'inscrire ladite demande dans la liste des priorités traitées au point 6.1.3 du présent ordre du jour.

6.4 <u>Aménagement, ressources naturelles et environnement</u>

6.4.1 APPROBATION DU REGISTRE ANNUEL DE PROJETS ET BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2021-2022

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 mars 2022.

6.4.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC – INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – OFFRE DE SERVICES DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS (CREDDO)

Monsieur Arnaud Holleville, directeur du Service de l'aménagement, informe les membres du Comité administratif que la MRC n'a pas à défrayer les coûts pour l'intégration de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette au Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC conformément à la formule proposée par le Conseil régional de l'environnement et de développement durable de l'Outaouais (CREDDO).

6.5 <u>Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)</u>

6.5.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE RÉSEAU RADIOCOMMUNICATION MOBILE, PORTATIVE ET TÉLÉAVERTISSEUR DE LA MRC DE PAPINEAU – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 2 mars 2022.

6.6 <u>Transport</u>

6.6.1 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU (CTACP) – ANNÉE FINANCIÈRE 2022-2023 – AUTORISATION

CA-2022-02-045

ATTENDU la résolution numéro 2009-09-447 adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 30 septembre 2009, annonçant, notamment l'intention de la MRC de Papineau de déclarer sa compétence dans le domaine de la gestion du transport collectif de personnes incluant le transport adapté à l'égard des municipalités locales conformément à l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU les règlements numéro 107-2009 et 108-2009, adoptés par le Conseil des maires de la MRC de Papineau lors de sa séance tenue le 21 octobre 2009, concernant la déclaration de compétence de la MRC à l'égard du service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté ainsi que la tarification dudit service en lien avec ladite déclaration de compétence;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2022 de la MRC confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2022, résolutions 2021-11-223, 2021-11-224, 2021-11-225 et 2021-11-226;

ATTENDU le règlement numéro 183-2021, adopté par le Conseil des maires de la MRC lors de la séance tenue le 15 décembre 2021, prévoyant les critères et les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC pour l'année 2022 et de leur paiement par les municipalités membres;

ATTENDU que la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. offre actuellement le service de transport collectif de personnes incluant le transport adapté aux citoyennes et aux citoyens situés sur le territoire de la MRC et a fourni en octobre dernier les rapports requis;

ATTENDU le projet de protocole d'entente de services à conclure avec ladite Corporation pour l'offre de services de transport adapté et collectif sur le territoire de la MRC de Papineau au cours de l'année 2022;

ATTENDU la recommandation de la direction générale de la MRC à l'égard des modalités de versement de la contribution des municipalités locales ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les membres du Comité administratif entérinent la recommandation de la direction générale de la MRC quant aux modalités de versement de la contribution des municipalités locales (134 574 $) dans le cadre des services offerts en transport adapté sur le territoire, conditionnellement à la participation financière du ministère des Transports du Québec (MTQ), dont la répartition se définit de la façon suivante :

Premier versement : 44 858 $ avant le 1er mars 2022;
Deuxième versement : 44 858 $ avant le 1er juillet 2022;
Troisième versement : 44 858 $ avant le 1er septembre 2022;

QUE :
Les membres du Comité administratif autorisent le décaissement de 35 000 $ à partir du Fonds Région et Ruralité, volet 2, au bénéfice de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc. (volet transport collectif) pour l'année 2022;

QUE :
La contribution de la MRC en ce qui a trait au service de transport adapté offert sur le territoire soit financée à même le budget d'exploitation 2022 de la MRC;

QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment auprès de ladite Corporation;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à conclure avec la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau pour les services qui seront dispensés au cours de l'année 2022.

Adoptée.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2022

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de février à décembre 2022.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 16 FÉVRIER 2022

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité, par le biais d'une vidéoconférence, aura lieu le 16 février 2022 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

16h30 à 17h Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP).

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2022-02-046

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 9 février à 10h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet